

# INFORMATIONS COMMUNALES

OCTOBRE 2020

BELMONT-TRAMONET

## La nouvelle équipe municipale

Au lendemain des élections municipales du 15 mars 2020, le confinement décrété en raison de la pandémie COVID 19 a eu pour effet de reporter l'installation du conseil municipal dont les 15 membres ont tous été élus au 1<sup>er</sup> tour sur la liste conduite par Nicolas VERGUET, Maire sortant. Cette installation qui doit habituellement être réalisée la semaine qui suit consiste à procéder à l'élection du maire et des adjoints, puis à la création des commissions municipales, et dans les semaines qui suivent aux désignations des délégués qui représentent la commune aux diverses structures intercommunales.

C'est seulement au mois de mai qu'un décret a permis aux communes d'installer leur conseil. Le 28 mai 2020, lors de la première séance, Nicolas VERGUET a été réélu maire, Marie-Christine BOURBON réélue 1<sup>ère</sup> adjointe aux affaires sociales, communautaires et finances, Danièle VALLIN réélue 2<sup>ème</sup> adjointe aux affaires scolaires – enfance - jeunesse, Philippe PIONCHON réélu 3<sup>ème</sup> adjoint à l'urbanisme et Pascal PERROT-MINNOT élu 4<sup>ème</sup> adjoint aux travaux.

Dans l'ordre du tableau du conseil municipal, Monsieur le Maire et sa première adjointe sont élus conseillers communautaires et représentent donc la commune à la Communauté de Communes Val Guiers.

**Le prochain bulletin municipal de janvier 2021 sera l'occasion de vous présenter l'ensemble des membres du conseil municipal et les diverses commissions créées avec cette nouvelle équipe.**

## Les manifestations associatives

Celles d'automne telles que la journée des saveurs de l'association Village en fête et le boudin du Sou des écoles sont reportées en raison notamment de l'interdiction par arrêté préfectoral des rassemblements festifs ou familiaux de plus de 30 personnes dans les Etablissements Recevant du Public. Pour le **Téléthon** probablement début décembre, Village en fête espère pouvoir vous proposer une vente à emporter dans le respect des conditions sanitaires.

## La rentrée scolaire 2020/2021

L'organisation reconduite pour la rentrée septembre est restée au plus proche de celle mise en place en juin dernier, en respect du protocole sanitaire de l'éducation nationale.

Dans la mesure du possible, en fonction des effectifs et du personnel d'encadrement mis à disposition pour l'accueil périscolaire, tout est mis en œuvre pour éviter le brassage des groupes. L'organisation est copiée au mieux sur celle du temps scolaire où une affectation des toilettes et d'un point d'eau est maintenue pour chaque groupe. Les 2 cours de l'école permettent également la séparation des classes notamment sur le temps de la pause méridienne où une quarantaine d'enfants sont inscrits au restaurant scolaire. Celui-ci fonctionne toujours à la salle polyvalente, dans le réfectoire pour les petits de la maternelle, et depuis la crise sanitaire les grands occupent la grande salle.

L'effectif de rentrée est en diminution sur l'école maternelle de Verel de Montbel. Il est de 15 petits pour cette rentrée scolaire.

Pour l'école élémentaire, avec deux nouveaux venus après les vacances de la Toussaint, ils seront 23 et 24 dans les deux classes des CP au CE2 de Madame JACQUET et CM1-CM2 de Madame VIAL.

## La rentrée des associations

Les activités reprennent pour certaines associations avec de nombreuses précautions, et toujours en respectant les gestes barrières et notamment le port du masque.

Une annexe au règlement intérieur de la maison des associations Belmontoises a été rédigée précisant le protocole sanitaire mis en place par la commune pour autoriser l'utilisation des locaux.

Le responsable d'association doit notamment s'engager à respecter toutes les clauses de ce protocole, et en informer l'ensemble de ses adhérents.

Les adhérents de l'ACCA et ceux de l'Association Idées et Créations ont repris leurs activités.

Les associations scrapbooking et le club « Beau Regard » des aînés ruraux ont décidé de reporter leurs rencontres et activités difficilement compatibles avec les mesures sanitaires.



## **Votre commune vous informe**

C'est par la présente note d'informations, par le bulletin municipal ou son site internet [www.belmont-tramonet.fr](http://www.belmont-tramonet.fr), que votre commune vous communique régulièrement sur les évènements, passés ou à venir, réalisés sur son territoire.

Nous vous avons signalé au mois d'avril la mise en place d'un nouveau système d'alerte permettant une diffusion en temps réel de toutes les informations locales,

### **avec l'application ILLIWAP que vous devez télécharger sur votre smartphone.**



Recherchez votre commune puis cliquez sur le bouton « suivre » pour vous abonner à l'actualité et recevez les notifications sur votre téléphone.

**ILLIWAP est une application gratuite sans engagement pour vous. Vous restez anonyme, sans inscription, ni coordonnées email ou téléphone à fournir. Cette application permet à tous les citoyens de connaître les informations locales, les alertes et vigilances aux administrés, incidents divers, coupure d'eau ou d'électricité, évènements festifs ou autres...**

## **Bibliothèque « Montbel Auteurs »**

Les permanences d'ouverture au public sont à nouveau réalisées depuis le 16 septembre 2020,

**les mercredi après-midi de 14h 30 à 17h  
et samedi matin de 9h à 11h.**

Un protocole sanitaire obligatoire a été mis en place. Venez découvrir sur votre bibliothèque un large choix d'ouvrages pour adultes et pour la jeunesse. L'abonnement limité à une petite participation annuelle de 6 euros par famille vous permettra de renouveler régulièrement vos lectures et celles de vos enfants pour un coût dérisoire.

Vous aimez les livres, vous aimez en parler, conseiller vos lectures à vos proches, vos amis...

**N'hésitez plus !**

**Venez découvrir nos collections.**



### **• Les boîtes à livres**

Petites bibliothèques gratuites de rue, nos boîtes sont installées sous les abribus des Chaudannes et de Tramonet. Vous pouvez y déposer librement vos ouvrages et emprunter ceux qui vous intéressent. Il n'est pas nécessaire de déposer un livre pour en reposer un. **Servez-vous !**

**Bienvenue à Yannick GRAMELLE,**  
notre nouvel agent technique communal.  
Depuis début avril, il sillonne le village et entretient avec soin et sérieux nos voiries et espaces verts.



## **Rappel du jour de collecte des ordures ménagères sur la commune**

Le ramassage des ordures ménagères en porte à porte est réalisé le **jeudi matin** sur la commune de Belmont-Tramonet (excepté la voie « montée de Bachelin » qui dépend de la tournée de Saint Genix les Villages).

En conséquence, nous vous demandons de sortir votre bac le mercredi soir et de le rentrer le jeudi une fois la collecte terminée.

Par soucis de sécurité, de salubrité et d'esthétisme, aucun bac ne doit rester sur la chaussée ou le trottoir en dehors de cette période.

En outre, sont répartis sur le territoire, des points d'apport volontaire dans lesquels vous devez déposer le verre, le papier et les emballages.

A noter, si vous ne respectez pas les conditions de la collecte des déchets (jour, horaires, tri), vous risquez une amende forfaitaire de :

- **35 €** si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours,
- **75 €** passé ce délai, et jusqu'à **150 €** maximum, à défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire (sur décision d'un juge).
- **750 €** maximum, si vous laissez un conteneur ou bac à ordures ménagères en permanence dans la rue (voire 3.750 € s'il s'agit de déchets professionnels).

Comptant sur votre compréhension et votre civisme  
**Le Sictom du Guiers**